



DCM20220622/018

**PROTOCOLE D'ACCORD SUR 3 ANS RELATIF A
L'ORGANISATION DE LA TROPICA'DINGUE**

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 16 juin 2022.

Que la convocation a été faite le 16 juin 2022.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	35
Représentés :	5
Absents :	5
Total des votes :	40

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adélaïde, BENOIT Sabrina, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic, RAMIN Odile

ETAIENT REPRESENTES :

MM. PEQUIN Jean-Marc, GOURAMA Jean-Pierre, PERMACAONDIN Isabelle, SAID Moussa, PRAUD Elodie

ETAIENT ABSENTS :

MM. DIJOUX Sabrina, LARIVIERE Marie, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL A PU VALIDER LA DELIBERATION

Accusé de réception en préfecture
A73147/M09/2022/018-DE
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022

DCM20220622/018 - PROTOCOLE D'ACCORD SUR 3 ANS RELATIF A L'ORGANISATION DE LA TROPICA'DINGUE.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Tropica'Dingue est un événement très populaire sur l'île, mêlant course à pied et passage d'obstacles, le tout dans une ambiance très festive.

La ville soutient cette manifestation, inscrite dans la famille des épreuves Obstacle Course Racing (OCR) qui a lieu sur le site du parc du Colosse.

Cette opération, remportant chaque année un vif succès, a subi comme toutes les manifestations sportives, la crise Covid.

Cette année, la ville est sollicitée par l'organisateur afin de renouveler le partenariat.

Aussi, afin de pérenniser l'organisation de cet événement, porteur, tant pour la ville que pour le territoire de l'Est, il est proposé de signer un protocole d'accord pour les trois prochaines années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article 1 :

- Approuve le protocole ci annexé ;

Article 2 :

- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme 29 JUIN 2022
Fait à Saint-André le
Pour le Maire et par délégation
Le 1er Adjoint



Jean-Marc PEQUIN

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20220630-DCM20220622-018-DE
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022